



REGLEMENT DU LOTO

1. Les cartons achetés à l'entrée sont valables pour les 15 parties de la soirée.
2. L'entrée est interdite aux mineurs non accompagnés et aux personnes n'ayant pas de carte.
3. Durant le déroulement des jeux, il y aura 2 pauses de 20min environ (la première après la 5^{ème} partie et la seconde après la 10^{ème} partie).
4. Les parties se joueront en 1 quine, 1 double quine et 1 carton plein, à l'exception des parties n°5, 10 et 15 qui se joueront en « carton sec ».
5. L'annonce des quines ou carton doit être faite immédiatement, à haute voix, et impérativement avant que ne soit tiré un nouveau numéro. Le dernier numéro doit faire partie de la quine ou du carton annoncé.
6. En cas de gagnant ex-aequo, que ce soit pour les quines ou les cartons, il sera effectué un tirage au sac, le plus fort numéro tiré l'emportant. Le perdant remporte un lot de consolation.
7. Afin de ne pas retarder le déroulement des jeux, les gagnants des lots volumineux se verront remettre un bon pour retirer leur lot en fin de soirée.
8. Tous les lots ne seront ni repris ni échangés et seront retirés sur place, le soir du loto. Tous les lots non retirés restent acquis à l'association.
9. Tout litige sera soumis à l'arbitrage unique des annonceurs ou du président.
10. Le marquage des jeux se fera uniquement à l'aide de jetons, aucune autre marque ne sera admise (crayonnage, etc.)
11. Seuls les cartons fournis à l'entrée sont valables.
12. Il est strictement interdit de fumer dans la salle.
13. Il est strictement interdit d'amener à boire ou à manger.
14. La participation au présent LOTO implique l'acceptation par les joueurs du présent règlement.

BONNE CHANCE ET BONNE SOIREE à TOUS